

Accueil des demandeurs d'asile : peut mieux faire

« Une part importante » des demandes déposées en France en 2000 avaient abouti fin 2016, révèle l'Institut d'études démographiques (Ined). Mais c'est long et coûteux.

Tout commence par une file d'attente à la préfecture, pour une demande d'autorisation temporaire de séjour. Le début d'un long parcours pour les demandeurs d'asile qui se sentent menacés dans leur pays et viennent demander protection à la France. Même si, au bout du chemin, « une proportion importante du flux de demandeurs est admise au séjour en France », soulignent les auteurs d'une étude de l'Institut national des études démographiques (Ined). Leurs conclusions donneront du grain à moudre aux députés et associations, alors que le gouvernement présentera, le 21 février, son projet de loi asile immigration.

En hausse, mais...

En France, les demandes d'asile ont augmenté depuis 2000. 88 000 demandes en 2016, contre 56 000 en 2003. Mais la France est moins plébiscitée qu'avant, comparée à d'autres pays européens. 7 % des demandes formulées en Europe sont aujourd'hui adressées à l'Hexagone. Une part trois fois moins importante qu'en 2004.

Accueillis pour protection

Un quart environ des demandeurs d'asile obtiennent la protection de la France. Qu'ils soient considérés comme réfugiés, apatrides ou bénéficiaires de la protection dite « subsidiaire », ils obtiennent alors un titre de séjour permanent. Le plus souvent dans les deux ans après la demande



Ouest-France - Photo : Franck Dubray

Source : Ined.

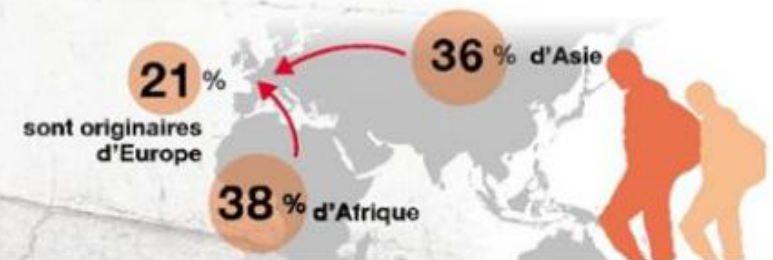
88 000 demandeurs d'asile
en 2016 en France
soit 0,13 % de la population française

Sur 100 personnes qui ont demandé l'asile en 2000



près de **60 %** ont obtenu un titre de séjour fin 2016.

D'où viennent-ils principalement ?



d'asile. Mieux vaut tomber une année où le nombre de demandes est faible. Cela augmente la chance d'obtenir l'asile...

Où pour travail, études...

Les déboutés ? Ils ont normalement un mois pour quitter le territoire, avant de se trouver en situation irrégulière. En réalité, seuls 1 % sont effectivement éloignés, avait révélé récemment la Cour des comptes. Mais

d'autres voies restent possibles. Plus d'un quart des demandeurs n'obtiennent pas l'asile mais sont finalement admis à séjourner en France pour raisons professionnelles, liens familiaux ou personnels en France, études, etc. Mais c'est « souvent de nombreuses années après »...

Faire mieux

Finalement, près de 60 % des personnes ayant déposé une demande

en 2000 ont été admises à séjourner en France au 31 décembre 2016. Mais c'est long et coûteux, constatent les auteurs de l'étude. « Plus le processus est long, plus l'intégration de ces migrants est difficile », regrette l'économiste Hippolyte d'Albis. Alors même que l'immigration familiale ou professionnelle a globalement « des effets économiques positifs ».

Carine JANIN.